

P.E.F. 90

par Geneviève Bordet et Caroline Rives

Quelques propositions pour aider les écoles et les bibliothèques à trouver des finances et à se repérer dans la jungle des sigles.

Dès l'origine, les bibliothèques pour enfants et l'école vivent une histoire d'amour passionnée, difficile, autour d'un enjeu apparemment commun, faire lire les enfants, leur en donner le goût... La définition de leurs rôles respectifs est malaisée ; elles sont trop proches et cette proximité inquiète. Cependant, la nécessité d'une action commune s'impose et ses modalités ont été constamment explorées et recherchées. Des visites de classes, des dépôts de livres, on est passé à des projets plus ambitieux : formations conjointes, définition de projets pédagogiques communs.

Le projet des BCD, élaboré conjointement par l'INRP et la Joie par les livres, avait donné de grands espoirs, et fait l'objet de textes administratifs et de financements croisés entre la Culture et l'Éducation nationale. Le choc des réalités et l'épreuve de la durée ont amené les partenaires à tempérer leur enthousiasme, même si on reparle aujourd'hui des BCD : depuis un an, on constate que la lecture revient au centre des préoccupations de l'éducation nationale, et des outils administratifs et financiers permettant de la faire progresser sont renforcés ou mis en place. Aux divers partenaires de savoir naviguer habilement et les utiliser.

Le rapport demandé à Michel Migeon en 1988 par le Ministre de l'Éducation nationale

(« La réussite à l'école ; quelques propositions », janvier 1989) insiste sur la place essentielle qu'occupe la maîtrise de la lecture dans la lutte contre l'échec scolaire, reprenant ainsi des idées développées largement par ailleurs (cf. « Pour une meilleure réussite scolaire : guide des actions d'accompagnement ». Numéro spécial de *En toutes lettres*, publication du GPLI, 1988).

Ces préoccupations trouvent un débouché dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. En est issu directement le plan lecture lancé par la Direction des écoles en décembre 1989. Ses intentions sont explicitées dans le discours du Ministre de l'Éducation nationale, du 15 février 1990 : l'environnement social de l'école a changé, il faut donc repenser son rôle et ses modes d'action ; la maîtrise de la langue est essentielle, l'élève doit être la référence autour de laquelle s'organise l'enseignement. D'où des principes de fonctionnement : organisation de la scolarité en cycles, organisation des classes en groupes, importance des évaluations, assouplissement des horaires hebdomadaires, mise en valeur du projet d'école, passerelles entre classes maternelles et primaires, puis entre classes primaires et collèges, dégageant d'une heure hebdomadaire pour un travail en concertation des maîtres, toutes mesures allant dans le sens

(1) P.E.F. : Paysage éducatif français

de la souplesse et de l'ouverture. Le ministre insiste sur sa volonté de « mettre le livre au cœur de l'école » : par des dotations permettant d'acquérir des livres, par l'encouragement à la création de BCD, par la participation à la Fureur de lire.

Le partenariat est vivement encouragé, avec les bibliothèques municipales, les collectivités territoriales, les parents, les associations. Des modalités administratives et de nouveaux financements permettent de développer des projets associant écoles et bibliothèques. Les ZEP, qui s'étaient parfois essouffées ont connu un redémarrage officiel (circulaire du 31 janvier 1990).

Le projet d'école est assorti de moyens de financement propres, parfois anciens comme les PAE, ou plus récents, comme le fonds d'aide à l'innovation, les actions de soutien scolaires et les CATE (Contrats d'aménagement du temps de l'enfant). Ces derniers reprennent la philosophie des anciens « contrats bleus » (ateliers périscolaires financés par la Jeunesse et les Sports) et associent l'Education nationale, Jeunesse et Sports et les collectivités territoriales. La

signature d'un « contrat-ville » entre municipalité et EN permet de définir localement une politique globale de la lecture. Des financements complémentaires peuvent être trouvés auprès du Fonds d'aide à l'action sociale (FAS), du Développement social des quartiers (DSQ) gérés par la DIV, si l'école se trouve dans un lieu qui relève de sa compétence, des DRAC (Ministère de la Culture), dans le cadre des programmes académiques d'action culturelle, etc.

On le voit, si les moyens ne manquent pas (ou moins), il n'est pas simple de se retrouver dans ce maquis d'organismes dont les priorités ne s'harmonisent pas toujours très bien.

Pourtant, la volonté d'ouverture est indéniable. Une occasion à saisir pour la lecture publique, déjà habituée à la double négociation avec collectivités locales et Ministère de la Culture. Espérons seulement que le raz-de-marée du ras-le-bol lycéen ne balaie pas, pour cause de « re-déploiement » des moyens financiers, les aides promises aux projets et aux innovations des écoles primaires et maternelles. ■

Petit lexique

D.R.A.C. : Direction régionale des affaires culturelles
P.A.E. : Projet d'action éducative
P.A.I. : Projet d'action innovante
F.A.I. : Fonds d'aide à l'innovation
D.S.Q. : Développement social des quartiers
D.I.V. : Délégation interministérielle à la Ville

Z.E.P. : Zone éducation prioritaire
C.A.T.E. : Contrat d'aménagement du temps de l'enfant
P.A.A.C. : Programme académique d'action culturelle
M.A.A.C. : Mission académique d'action culturelle
I.U.F.M. : Institut universitaire de formation des maîtres

Tatian a maintenant 11 ans. Il revient de temps à autre à la bibliothèque à la recherche d'un seul livre, Roule Galette, le premier livre qu'il ait aimé. Si Roule Galette est en rayon, il l'emprunte. Pour Tatian, Roule Galette, c'est LE livre et je suis toujours heureuse de le lui prêter.
